



GRAND CONSEIL

Postulat - 26_POS_25 - Pierre-André Romanens et consorts au nom au nom du groupe PLR - Destruction des nids de frelons asiatiques: l'État doit-il épauler les propriétaires.

Texte déposé :

La présence croissante sur le territoire vaudois d'espèce exotique envahissante, telles que le frelon asiatique, suscite de vives préoccupations sur les plans environnemental, économique et sanitaire.

Cet insecte représente une menace importante pour la biodiversité, notamment pour les populations d'abeilles, mais également pour l'agriculture, les cultures fruitières et, plus largement, pour la qualité de vie de la population. Sa présence implique des interventions souvent complexes et coûteuses, en particulier pour les propriétaires privés, et les apiculteurs concernés.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire d'évaluer l'adéquation des mesures actuellement mises en œuvre au niveau cantonal.

Le présent postulat demande ainsi au Conseil d'État d'examiner les éléments suivants :

Information et sensibilisation

- L'information actuellement mise à disposition du public, des propriétaires, et des apiculteurs est-elle suffisante, accessible et adaptée aux enjeux liés à cette espèce invasive ?
- Le Conseil d'État envisage-t-il de renforcer les outils d'information et de communication, notamment au moyen de supports pratiques, de formations ou d'outils numériques de signalement ?

Soutien financier et accompagnement

- Dans quelle mesure les dispositifs actuels prennent-ils en compte les coûts assumés par les propriétaires et exploitants pour la lutte contre cette espèce, notamment en matière de destruction des nids et de prévention ?
- Une participation cantonale aux frais liés aux interventions spécialisées, contre le frelon asiatique, pourrait-elle être étudiée ?

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le présent postulat invite le Conseil d'État à présenter un rapport permettant d'évaluer :

- l'adéquation des mesures d'information actuellement en place ;
- les possibilités de renforcement du soutien financier aux personnes concernées ;
- l'opportunité de mettre en œuvre des dispositifs cantonaux complémentaires en matière de coordination et de stratégie ;
- ainsi que les actions susceptibles de renforcer la prévention et la lutte contre cette espèce invasive.

Conclusion : Prise en considération immédiate

Date de dépôt : 26.05.2026

Cosignatures :

1. Alberto Mocchi (VER)
2. Alexandre Berthoud (PLR)
3. Anne-Lise Rime (PLR)
4. Aurélien Demaurex (V'L)
5. Bernard Nicod (PLR)
6. Blaise Vionnet (V'L)
7. Carole Dubois (PLR)
8. Carole Schelker (PLR)
9. Cédric Echenard (SOC)
10. Cédric Weissert (UDC)
11. Cendrine Cachemaille (SOC)
12. Circé Fuchs (V'L)
13. David Vogel (V'L)
14. Didier Lohri (VER)
15. Fabrice Tanner (UDC)
16. Florence Gross (PLR)
17. Georges Zünd (PLR)
18. Gérard Mojon (PLR)
19. Grégory Bovay (PLR)
20. Isabelle Freymond (IND)
21. Jacques-André Haury (V'L)
22. Jean-Bernard Chevalley (UDC)
23. Jean-Daniel Carrard (PLR)
24. Jean-Franco Paillard (PLR)
25. Jean-François Cachin (PLR)
26. Jean-François Thuillard (UDC)
27. Jean-Louis Radice (V'L)
28. Jean-Luc Bezençon (PLR)
29. Jean-Marc Udriot (PLR)
30. Jean-Rémy Chevalley (PLR)

31. John Desmeules (PLR)
32. Laurence Bassin (PLR)
33. Laurent Balsiger (SOC)
34. Loïc Bardet (PLR)
35. Marc-Olivier Buffat (PLR)
36. Marion Wahlen (PLR)
37. Maurice Gay (PLR)
38. Maurice Neyroud (PLR)
39. Michael Wyssa (PLR)
40. Monique Hofstetter (PLR)
41. Nathalie Jaccard (VER)
42. Nathalie Vez (VER)
43. Nicolas Bolay (UDC)
44. Nicolas Suter (PLR)
45. Oleg Gafner (VER)
46. Olivier Agassis (UDC)
47. Olivier Petermann (PLR)
48. Philippe Germain (PLR)
49. Pierre Kaelin (PLR)
50. Pierre Zwahlen (VER)
51. Pierre-François Mottier (PLR)
52. Romain Belotti (UDC)
53. Sandra Pasquier (SOC)
54. Sébastien Humbert (V'L)
55. Sergei Aschwanden (PLR)
56. Théophile Schenker (VER)
57. Yann Glayre (UDC)
58. Yannick Maury (VER)
59. Yolanda Müller Chabloz (VER)